

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 14  
En Exercice : 14

Date de convocation : 4/04/2017  
Date affichage convocation : 4/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PIPONNIER Yves, Maire.

**Membres présents :**

Mrs COUPAT Jean-Paul et BARRAUD François, Mme DUCLOS Nicole, Adjoint  
Mmes MASULLO Brigitte, DUMONTEL Marie-Claire et BAUD Carole, Mrs, ROUX Philippe et FOURCADE André

**Membres excusés:** Mmes DUMONTEL Sylvie (pouvoir à Mr PIPONNIER Yves), GAUTHEY Élise (pouvoir à Mme BAUD Carole) et GROS Sabrina (pouvoir à Mr ROUX Philippe), Mr MICHON René

**Membre absent :** Mr DUC Mickaël

---

**AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

***OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU à MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération)***

Mr le Maire rappelle l'arrêté inter préfectoral n° 71-2016-12-08-007 en date du 8 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais et créant la Communauté « Mâconnais Beaujolais Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 » et la loi ALUR posant le principe du transfert automatique aux communautés d'agglomérations, à compter du 27 mars 2017, de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme et de carte communale,

Considérant toutefois que l'article 136 de la même loi prévoit que ce transfert de compétence n'interviendra pas si, dans les trois mois précédant le 26 mars 2017, « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent »,

Considérant également que le plan local d'urbanisme détermine les éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune et qu'il est essentiel pour l'avenir de la commune que le conseil municipal conserve sa compétence dans ce domaine, **le Conseil Municipal décide de s'opposer, comme le lui autorise la loi, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération).**

**CARRIÈRE**

***AVENANT N°3 AU CONTRAT DE BAIL ET FORETAGE DU 19/10/2001 ETABLI ENTRE COMMUNE DE LA SALLE ET TARMAC GRANULATS***

Monsieur le Maire expose qu'il convient de passer un avenant n° 3 au contrat de bail et foretage initial du 19/10/2001, la Ste RIFFIER GRANULATS VICAT (RGC) se substituant à la STE DES CARRIERES ET BETON VAL DE SAONE (SCBVS). **Le Conseil Municipal approuve cet avenant au dit contrat.**

**EXTENSION CIMETIÈRE**

***CHOIX CABINET POUR MISSION « CONCEPTION ET ASSISTANCE A LA MAITRISE D'ŒUVRE »***

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du cimetière communal et indique que la partie « étude et estimation » réalisée par le groupe ELABOR, spécialisé dans l'ingénierie et l'aménagement des cimetières est terminée. Il convient maintenant de désigner un cabinet chargé de la « conception et assistance à la maîtrise d'œuvre » et à cet effet propose le devis du Groupe ELABOR d'un montant de 6 669.60 € HT soit 8 003.52 € TTC comprenant l'assistance aux contrats de travaux, le visa des études d'exécution, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception. **Le Conseil Municipal décide de confier la mission « conception et assistance à la maîtrise d'œuvre » au Groupe ELABOR pour un montant de 6 669.60 € HT soit 8 003.52 € TTC.**

***DÉSIGNATION CABINET POUR LA MISSION « SECURITE PROTECTION DE LA SANTÉ »***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions relatives aux missions de coordination « SPS - Sécurité Protection de la Santé » en réponse à la consultation du 22 février 2017 en vue de la réalisation des travaux d'extension du cimetière. 3 cabinets ont été consultés. **Le Conseil Municipal décide de retenir la Ste SOCOTEC pour la mission « SPS » pour un coût de 1 305 € HT soit 1 566 € TTC.**

### ***CENTRE DE GESTION FPT 71 – CONVENTION-CADRE***

Monsieur le Maire expose qu'à côté des missions obligatoires du CDG71 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire) financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention telles que recrutement, emplois temporaires ....Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées. **Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.**

### ***CONDITIONS LOCATION MAISON DE LA ROCHE***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'harmoniser les conditions de location de la vaisselle entre les 2 salles communales. Les autres conditions restent inchangées. **Le Conseil Municipal fixe à 1 € la location du couvert.**

### ***MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS***

Considérant la réforme dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le Décret 2017.85 du 26 janvier 2017 avec l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique, **le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les taux maxima du barème fixé par la Loi pour les communes de plus de 500 habitants.**

### ***INFORMATIONS DIVERSES***

Travaux local pompiers : Mr le Maire présente le devis des Ets MOTTARD d'un montant de 1 343 € TTC pour les travaux d'installation de sanitaires dans le local pompiers. Le conseil municipal l'accepte. La partie « aménagement » sera réalisée par les agents du SIVOM. Les travaux de réfection de toiture sont envisagés pour la fin de l'année.

Mr BARRAUD souhaite organiser le 10 juin prochain une matinée « nettoignons la nature ». Les enfants du village et les associations y seront associés. Contact sera pris avec les services « environnement » de la MBA.

Les panneaux « sens interdit » ont été installés notamment « chemin de la lagune ». L'un d'entre eux a déjà été volé. Il est prévu de le remplacer de manière plus « solide ».

La commission «communication» se réunira prochainement pour l'élaboration des «échos de La Salle ».

La commission « fleurissement » se réunira également prochainement. Les travaux d'aménagement de l'espace « Mouge » sont prévus pour la semaine prochaine.

Mr ROUX signale la vitesse excessive des véhicules circulant sur le « chemin de la Vernache » et demande au conseil municipal de réfléchir au problème.

Mr COUPAT informe qu'une demande de subvention a été faite auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de l'acquisition d'une machine à désherbage thermique. Dans l'attente de l'instruction du dossier, chaque commune pourvoira à son désherbage de manière naturelle (eau, vinaigre et sel).

Madame BAJOTET remercie la municipalité pour l'organisation de son centenaire.

La cérémonie du 8 mai est prévue lundi 8 mai à 10h45 au monument aux morts.

La séance est levée à 22h00.